

Stationnement

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant le stationnement : les demandes de stationnement en cas de déménagement, les parkings, le stationnement pour les personnes à mobilité réduite, les zones et règles de stationnement, le paiement de votre stationnement via PayByPhone.



Autorisation de stationnement pour déménagement / emménagement

Vous déménagez ou emménagez sur Chaville ? La mairie peut réserver, gratuitement, un espace sur la voirie afin de faciliter votre installation.





Parkings

Chaville compte deux 2 souterrains payants et 1 parking de surface payant.



Stationnement pour les personnes à mobilité réduite

La loi prévoit l'aménagement de places de stationnement à proximité des équipements publics et de toutes installations propices aux déplacements.



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS